



à La **Secrétaire Générale du SE-UNSA**,  
et à la **Secrétaire Générale du CNAL**,

Mesdames,

Le Comité Départemental d'Action Laïque de Loire-Atlantique, au cours de sa réunion bimestrielle, à Nantes le 21 février 2024, a été informé des récentes déclarations de la Secrétaire générale du CNAL, affirmant que « ***l'enseignement privé faisait partie du service public*** ».

Cette déclaration contredit l'histoire et le droit. On a pu l'entendre ces derniers mois dans la bouche de parlementaires de droite et d'un ancien ministre chiraquien de l'Education.

Dans les récents rapports officiels qui lui sont consacrés, (Cour des Comptes, Rapport sur les Services Publics), on ne retrouve aucune trace de cette assertion, au contraire.

Du reste, si l'on se réfère à la Santé, on distingue bien le Service public (Hôpital Public) et les établissements privés (hôpitaux et cliniques), alors que ceux-ci collaborent. Dans l'Education Nationale, aucune trace de collaboration...Et il faudrait entendre que le privé fait partie du service public...

Dans notre département, la Loire-Atlantique, l'Ecole Publique revient de loin : en 1945, elle ne regroupait qu'un tiers des élèves. L'action du CDAL, s'appuyant sur l'évolution des mentalités et l'étalement urbain, a permis de remonter la pente. Actuellement, le rapport de force s'est inversé et quelque 65% des jeunes, de la maternelle au lycée, fréquentent l'Ecole laïque.

En 50 ans, on a réouvert l'Ecole Publique dans 40 communes, parfois après de « luttes » mémorables. Actuellement, seules 8 communes n'ont pas d'école publique, sur 213.

En 50 ans on a ouvert 20 collèges publics, surtout en zone rurale et une douzaine de lycées, dont un lycée agricole, longtemps attendu.

Du reste nous avons publié une brochure en 2012, relatant cette évolution. Vous la